

	ASSOCIATION LES MAINS UNIES DU SAHEL (AMUS) BURKINA FASO	
	BP 358 KOUDOUGOU	01 BP 5925 OUAGADOUGOU 01 TEL : (226) 70 25 96 93/68 22 35 35
	E-mail : amus92ong@gmail.com	

PLAN STRATEGIQUE 2022-2026 DE AMUS

Janvier 2022

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF DU PLAN STRATEGIQUE	5
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	8
2.1 Cadre organisationnel de l'AMUS	8
2.2. Zones et domaines d'intervention.....	10
III. BILAN DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2021.....	10
3.1. Analyse de la mise en œuvre	11
3.2. Leçons/enseignements.....	11
IV. DESCRIPTION DU PLAN STRATEGIQUE 2022-2027	11
4.1. vision, défis et valeurs	12
4.2. Les axes stratégiques du plan	13
4.3. Les objectifs du plan stratégique (global et spécifiques)	14
4.4. Les résultats attendus du plan stratégique	15
4.5. Les activités à mener par résultat attendu.....	15
V. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	17
5.1. Le pilotage et la coordination des actions du plan	18
5.2. Le suivi/évaluation	18
5.3. Le financement du plan.....	19
VI. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	20
6.1 La pérennité des acquis du plan stratégique	20
6.2 La prise en compte du genre dans les actions du Plan.....	20
6.3 Le développement du partenariat.....	20
VII. CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATEGIQUE	22
VIII. BUDGET DU PLAN STRATEGIQUE en FCFA.....	30
SYNTHESE DU BUDGET DU PLAN STRATEGIQUE en FCFA	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMUS	Association les Mains Unies du Sahel
PS	Plan Stratégique
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
ATPC	Assainissement Total Porté par les Communautés
ATPE	Assainissement Total Porté par les Ecoles
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
PNSR	Programme National du Secteur Rural
AG	Assemblée Générale
CA	Conseil d'Administration
SE	Secrétariat Exécutif
Obs	Objectif
R	Résultat
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
DRS/CES/AGF	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et du Sol/ Agro-Foresterie
CPAF	Centres Primaires d'Alphabétisation et de Formation
IEC	Information/Education/communication
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ODD	Objectif de Développement Durable
A	Activité
DREPPNF	Direction Régionale de l'Education Primaire, Post Primaire et Non Formelle
DREA	Direction Régionale de l'Eau et l'Assainissement
GHM	Gestion Hygiénique des Menstrues
BAD	Banque Africaine de Développement
CNOSC	Conseil National des Organisations de la Société Civile
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CROSC	Conseil Régional des Organisations de la Société Civile
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture

FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MSC	Maison de la Société Civile
OPB	Organisation Paysanne de Base
OSC	Organisations de la Société Civile
PAFA-4R	Programme d'Appui aux Filières Agricoles dans les 4 Régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-Bassins et Sud-Ouest)
PAPFA	Programme d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles
SCOOP	Société Coopérative
UCR	Unité de Coordination Régionale
F3PA	Foyers trois Pierres Améliorés

RESUME EXECUTIF DU PLAN STRATEGIQUE

Après l'exécution du Plan Stratégique (PS) 2017-2021, l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui prend en compte les acquis et les leçons tirées de ce dernier ainsi que les évolutions des référentiels nationaux est indispensable. En effet, le cadre technique d'intervention de AMUS est basé sur les orientations nationales de développement en ce qui concerne son domaine de compétence.

Ce cadre technique constitue non seulement le référentiel d'intervention d'AMUS mais également un tableau de bord et un outil de négociation auprès des différents partenaires techniques et financiers.

De 2017 à maintenant AMUS a mis en œuvre des projets qui ont couvert toutes les communes du Burkina soit trois cent cinquante et une (351) avec un personnel d'environ quarante (46) employés. Actuellement, les partenariats de AMUS lui permettent de couvrir huit (08) régions, vingt et une (21) provinces, cent quarante-huit ((148) communes et plus de trois mille (3000) villages.

Ci-dessous un tableau synthèse de la couverture géographique de AMUS.

Régions	Provinces	Communes
Centre		Commune de Ouagadougou, Pabré, Tanghin Dassouri, Komki Ipala
Centre -Sud	Zoundwéogo	Manga
	Bazéga	Kombissiri, Doulougou, Saponé
Centre-Nord	Sanmatenga	korsimoro, ziga, Namissiguima, Kaya
	Namentenga	Boala, Tougouri, Yalgo, Nagbingou
	Bam	Tikaré
Centre Ouest	Boulkiemdé	Kokologo, Kindi, Pella, Nandiala, Ramongo, Siglé, Koudougou, Poa,
Hauts Bassins, du Sud-Ouest, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun	15 provinces	125 communes

AMUS est membre du SPONG et de ses réseaux sécurité alimentaire, Eau Hygiène et Assainissement et Développement local et Décentralisation. AMUS est membre du SPONG dans les régions des Cascades et du Centre-Ouest. AMUS participe et appuie financièrement les différents cadres de concertation dans ses régions d'intervention.

Elle a des bureaux à Koudougou, Ouagadougou, Manga, Kaya, Bobo-Dioulasso, Boromo, Imasgo et Nandiala.

Après avoir analysé les acquis et les enseignements du dernier PS ainsi que les besoins et préoccupations actuelles des populations de la zone d'intervention de AMUS, six (06) axes stratégiques ont été définis à savoir :

- Sécurité alimentaire ;
- Eau, hygiène et assainissement, Wash et sécurité de l'eau ;
- Bonne Gouvernance, Décentralisation et Développement local ;
- Environnement, écologie et promotion de l'agriculture bio ;
- Education et alphabétisation ;
- Santé mère -enfant, santé de la reproduction.

Un objectif global et sept (07) objectifs spécifiques s'articulent autour de ces axes, tous orientés vers la réalisation de la vision de la structure.

Les résultats atteints sont les suivants :

- Amélioration du taux d'accès des populations cibles à l'eau-l'hygiène et à l'assainissement ;
- Amélioration du niveau de santé des populations bénéficiaires des actions de l'association ;
- Amélioration des capacités techniques et organisationnelles des producteurs ;
- Amélioration de la production agricole, pastorale, et halieutique ainsi que la résilience des ménages vulnérables visant l'accroissement de la sécurité alimentaire ;
- Accroissement du taux d'alphabétisation des populations cibles ;
- Accompagnement des populations et des élus locaux dans la prise de conscience citoyenne, à la participation citoyenne, et interpellation citoyenne en vue du développement participatif de leur commune ;
- Renforcement des capacités opérationnelles et de l'autonomisation de l'AMUS.

La stratégie de mise en œuvre des actions s'appuie sur cinq points essentiels :

- le transfert de connaissances et de compétences au bénéfice des groupes cibles et à l'endroit des ressources humaines de AMUS;
- le renforcement des capacités matérielles et financières des groupes cibles ;
- le plaidoyer dynamique et efficace sur les droits humains et principalement ; sur ceux des femmes et des filles;
- le développement du partenariat ;
- Le fonctionnement optimal des organes de l'association.

Il faut souligner l'importance du suivi-évaluation dans la réalisation de ce plan stratégique. En effet, les actions qui seront exécutées à travers les projets et programmes émanant de ce plan doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, impliquant l'ensemble des acteurs.

Cette action de suivi-évaluation est indispensable pour les ajustements éventuels et les améliorations périodiques des actions entreprises.

Les questions de la pérennisation des acquis et de la promotion du genre seront constamment prises en compte à travers les approches de mise en œuvre des projets et programmes.

Enfin, l'AMUS inscrit son action dans le développement d'un partenariat dynamique et fructueux, fait de partage d'expériences et de soutien mutuel. Elle cherchera, avec l'appui de ses partenaires, à développer des rapports opérationnels de mise en synergie de ses actions et tirera tous les avantages attachés à la mise en commun des capacités et des savoir-faire mutuels.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Plan Stratégique 2017-2021 a été exécuté dans un contexte marqué par la recrudescence de l'insécurité sur le plan national et les événements socio-politiques vécus par le Burkina Faso. La fin de cette période a également connu la fin de quatre programmes importants :

-La composante C1 « Renforcer la surveillance par les conseils locaux et la communauté de la performance des conseils de collectivité » du Programme d'appui aux Collectivités Territoriales (PACT) dans la région du Centre-Sud couvrant 19 communes

- la Sous composante C4 : « Approche de partenariat organisation communautaire de Base (OCB) » du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) dans 351 communes du Burkina Faso

- Projet « Lutter ensemble pour les droits de tous au Burkina Faso (volet agriculture et sécurité alimentaire) » Phase 1

- Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) dans les régions des cascades.

On note par ailleurs, que les référentiels nationaux et sectoriels de développement sont arrivés à termes en fin 2015. Il s'agit notamment de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et du Programme National du Secteur Rural

(PNSR). La SCADD a été remplacée en 2016 par le Plan National Développement Economique et Social (PNDES) et un PNSR2 a également été élaboré.

La philosophie d'intervention de AMUS est en cohérence avec les politiques nationales dans son domaine d'intervention. Il est donc opportun aujourd'hui que son Plan Stratégique (PS) soit actualisée pour tenir compte, non seulement des nouveaux référentiels nationaux et sectoriels, mais également pour être en phase avec l'évolution des réalités internes de l'Association ainsi que les influences socio-économiques et politiques externes.

En effet, en dehors de la nécessité de l'alignement sur les politiques et les stratégies nationales de développement en tant que structure d'accompagnement et de soutien aux actions du gouvernement, AMUS a tiré des enseignements importants de l'exécution du premier PS. Par ailleurs, AMUS a développé des innovations pertinentes à travers des approches opérationnelles qui seront prises en compte dans le nouveau Plan Stratégique. Par ailleurs, les échanges techniques avec certains partenaires ont permis de partager des expériences performantes qui seront valorisées à travers l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau Plan Stratégique.

En tout état de cause, cette actualisation du Plan Stratégique n'entraînera pas un grand bouleversement dans la vision globale de AMUS. Certaines orientations stratégiques en lien avec les référentiels nationaux et sectoriels seront également maintenues. Les réalités endogènes et exogènes qui sont prises en compte dans l'actualisation du PS permettront à AMUS d'être plus performante et par conséquent d'atteindre des résultats plus probants que ceux obtenus au cours de la période 2017-2021.

L'élaboration du nouveau Plan Stratégique de AMUS, permettra de réaliser au préalable une évaluation de l'exécution du PS 2017-2021. Ensuite, une description du nouveau PS sera réalisée avant d'aborder les modalités de sa mise en œuvre et le détail des prévisions budgétaires. **Le Plan Stratégique 2022-2027** constitue le référentiel de développement de AMUS qui va fédérer toutes les énergies pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. En tant qu'instrument d'opérationnalisation de la vision de AMUS à moyen terme, le présent PS devrait permettre de renforcer les rapports de partenariat avec les différents acteurs étatiques et non étatiques.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

2.1. Cadre organisationnel de l'AMUS

L'Association « les Mains Unies du Sahel (AMUS) » est une association de développement communautaire régie par la loi 010/92/ADP du 18 décembre 1992

portant liberté d'association. Elle a son siège au quartier Sainte Félicité au secteur N° 03 de Koudougou dans la province du Boulkiemdé. Elle a été créée en novembre 1992 suivant récépissé n° 92- 295/ MAT/ SG/DGAT / DLPAG du 23 novembre 1992. Cet Arrêté n°92/295/MAT/SG/DGAT/DLPAJ du 23 novembre 1992 a été actualisé sous le N° : N00000532701 du 30 avril 2019 (conformément à la loi n° 064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso, JO n° 07 du 18 février 2016) depuis sa dernière Assemblée Générale statutaire tenue le 08 février 2019 à Imasgo. Le dernier récépissé qui date du 28 Mars 2022 est consécutif à l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Koudougou le 05 Février 2022.

Au plan institutionnel, l'Association les Mains Unies du Sahel (AMUS) a connu une restructuration en janvier 2014 en vue de s'adapter à certaines évolutions internes.

Cette restructuration a permis de mettre en place les instances ci-après :

- **l'Assemblée Générale (AG)** est l'organe suprême d'orientation et de décision de l'association. Elle comprend des associations locales, des sociétés coopératives, les Comités Villageois de Développement (CVD) et des personnes physiques. Ils constituent les organes de base de l'association. Ils participent aux Assemblées Générales à travers leurs représentants.
- **le Conseil d'Administration (CA)** est l'organe mis en place par l'AG chargée du suivi et du contrôle de toutes les actions de l'association. Il est composé de huit (08) membres et se réunit en session ordinaire sur convocation de sa Présidente **une (01) fois par an**.
- **le Secrétaire Exécutif (SE)** est l'organe d'exécution technique. Il joue le rôle de coordonnateur des programmes. Il est le gestionnaire des ressources humaines (**GRH**), l'ordonnateur des budgets des projets et programmes et peut représenter l'Association devant les juridictions judiciaires. Il rend compte au Conseil d'Administration et veille à la tenue des réunions périodiques
- les organisations communautaires de base (**OCB**), la sous-section villageoise, la section communale et la fédération provinciale constituent **les organes de base de l'association**.

Au plan opérationnel et programmatique, les projets de l'AMUS sont sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif qui rend compte à la présidente du Conseil d'Administration. Il assure la supervision des activités et coordonne les questions d'ordre politique et stratégique liées à la vie de l'Association. Il a sous son autorité les chargés de projets, les superviseurs des activités et les animateurs et animatrices.

2.2. Couverture géographique et domaines d'intervention

A sa création, AMUS avait circonscrit son action sur la région du Centre-Ouest. Aujourd'hui, elle se donne une vocation nationale et son action couvre présentement toutes les communes du Burkina soit trois cinquante et une (351) avec un personnel d'environ quarante-six (46) employés. Actuellement, les partenariats de AMUS lui permettent de couvrir huit (08) régions, vingt et une (21) provinces, cent quarante-huit (148) communes et plus de trois mille (3000) villages.

Régions	Provinces	Communes
Centre		Commune de Ouagadougou, Pabré, Tanghin Dassouri, Komki Ipala
Centre -Sud	Zoundwéogo	Manga
	Bazéga	Kombissiri, Doulougou, Saponé
Centre-Nord	Sanmatenga	korsimoro, ziga, Namissiguima, Kaya
	Namentenga	Boala, Tougouri, Yalgo, Nagbingou
	Bam	Tikaré
Centre Ouest	Boulkiemdé	Kokologo, Kindi, Pella, Imasgo, Nandiala, Ramongo, Siglé, Koudougou, Poa,
Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun	15 provinces	125 communes

Les domaines d'intervention de l'AMUS se présentent comme suit :

- Sécurité alimentaire ;
- Eau, hygiène et assainissement, Wash et sécurité de l'eau ;
- Bonne Gouvernance, Décentralisation et Développement local ;
- Environnement, écologie et promotion de l'agriculture bio ;
- Education et alphabétisation ;
- Santé mère -enfant, santé de la reproduction.

III. BILAN DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2021

Le PS 2017-2021 s'est appuyé sur cinq (5) axes stratégiques à partir desquels des objectifs et des activités ont été définis. L'analyse des résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce plan permettent l'amélioration de celui de 2017-2021

3.1. Analyse de la mise en œuvre

3.1.1 : Au plan de l'Axe stratégique 1 : La promotion de la qualité de vie des populations cibles

3.1.2 : au plan de l'Axe stratégique 2 : La réduction du niveau de pauvreté des ménages et le renforcement de la sécurité alimentaire

3.1.3 : Au plan de Axe stratégique 3 : La promotion de l'alphabétisation et l'éducation non formelle des populations.

3.1.4 : Au plan de l'Axe stratégique 4 : La Promotion du genre dans toutes les actions de l'AMUS en vue de sa prise en compte dans la dynamique sociale et économique

3.1.5 : Au plan de l'Axe stratégique 5 : Le renforcement des capacités et de la crédibilité interne et externe de l'AMUS

3.2. Leçons/enseignements

On peut dire sans risque de se tromper que le bilan de la mise en œuvre du plan stratégique de la période indiquée a été largement positif. En ce sens que AMUS grâce à ses partenaires financiers a connu une période d'embellie au plan de financement de ses projets. De telle sorte que toutes ses prévisions en termes de réalisations ont été satisfaites et les résultats escomptés atteints.

IV. DESCRIPTION DU PLAN STRATEGIQUE 2022-2027

4.1. Renforcement des capacités opérationnelles et de l'autonomisation de l'AMUS.

En novembre 2021, AMUS a eu vingt-neuf (29) ans d'expérience, vingt-neuf (29) années au cours desquelles AMUS a patiemment assis sa notoriété, étendu son rayon d'action en tant qu'association nationale, renforcé ses capacités organisationnelles, amélioré et densifié ses rapports avec les partenaires, et conquis, l'estime et la confiance des bénéficiaires de terrain.

AMUS grâce à cette expertise a souvent pris part en concurrence avec des grandes ONG de la place à des appels à projets et pu remporter sans complexe des grands marchés financés par des organismes internationaux dont la Banque Mondiale et l'Etat burkinabè dans le cadre des projets mis en œuvre par le PACT : Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales. Il y va de même avec la BAD et le FIDA avec les projets du Fonds d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA-4R), de la Coopération italienne avec les projets CIPA sur la sécurité alimentaire, de l'UNICEF avec le projet ATPC dans le Centre-Ouest, de la Coopération suédoise avec son partenaire de longue date l'ONG

britannique WATERAID dans les projets Eau-Hygiène- Assainissement pour ne citer seulement que ceux- là.

Toutes ces données dénotent de sa vitalité et sa fidélité avec les partenaires financiers et techniques, preuve de sa bonne gestion et de son organisation fonctionnelle.

L'année 2022 est l'année des trente (30) ans d'AMUS , AMUS est en pleine croissance, son objectif majeur sera de travailler à son autonomisation optimale, ce qui passe par un plan de carrière bien défini de ses cadres en particulier et de son personnel en général, et à un plan de formation continue. Les membres du Conseil d'Administration vont œuvrer à trouver davantage de projets et des financements susceptibles de dégager les moyens nécessaires à son autonomisation, l'objectif est d'arriver à créer sur fonds propres ou avec l'appui des partenaires de bonnes volonté qui partagent cette vision, des activités et unités de production marchandes à même de générer des revenus internes à l'association, mais cela ne se fera pas sans consentement de sacrifices de la part du personnel avisé.

4.2. vision, défis et valeurs

✓ La vision de l'AMUS

A moyen terme, la réalité de la zone d'intervention devra correspondre à la description suivante : « Les populations bénéficiaires des programmes de l'AMUS ont des conditions de vie en nette amélioration à travers des revenus qui s'accroissent régulièrement, une sécurité alimentaire renforcée et un niveau d'hygiène et de santé au-dessus de la moyenne nationale »

✓ Les défis

Plusieurs défis se présentent à AMUS. Les plus importants à relever sont essentiellement :

- Le développement du partenariat en vue de mobiliser des financements pour faire face aux nombreuses sollicitations des populations cibles ;
- Le fonctionnement optimal des instances statutaires de AMUS ;
- L'exécution efficace et efficiente des projets convenus et financés par différents partenaires.

✓ Les valeurs défendues par l'AMUS

Les valeurs qui doivent guider l'action de l'AMUS sont essentiellement/

1. Solidarité (manque définition à rechercher)

2. Respect

Nous traitons tout le monde avec dignité et respect et nous défendons les droits et la contribution de tous pour atteindre un monde plus juste.

3. Redevabilité

Nous sommes responsables envers ceux dont nous espérons pouvoir changer la vie, ceux avec qui nous travaillons et ceux qui nous aident.

4. Courage

Nous sommes ambitieux et sources d'inspiration par nos actions et nos paroles, indéfectibles dans notre détermination à poursuivre notre mission.

5. Probité (manque définition à rechercher)

6. Collaboration

Nous travaillons avec des tiers pour maximiser notre impact, en respectant la diversité et la différence dans la poursuite d'objectifs communs.

7. Innovation

Nous sommes créatifs et agiles, nous ne cessons d'apprendre et nous sommes prêts à prendre des risques pour accélérer le changement.

8. Equité (manque définition à rechercher)

09. Intégrité

Nous agissons avec honnêteté et conviction et nos actions sont compatibles avec les principes de transparence, d'égalité et les droits de l'homme.

Ces valeurs permettent de dire que « La misère n'est pas une fatalité et tous les êtres humains sont dotés de capacités et d'esprit de solidarité à même de la faire disparaître de leur environnement »

4.3. Les axes stratégiques du plan

Les axes stratégiques du Plan Stratégique quinquennal 2022-2027 de l'AMUS sont au nombre de six (07) et se présentent comme suit :

- Sécurité alimentaire ;
- Eau, hygiène et assainissement, Wash et sécurité de l'eau ;
- Bonne Gouvernance, Décentralisation et Développement local ;
- Environnement, écologie et promotion de l'agriculture bio ;
- Education et alphabétisation ;
- Santé mère -enfant, santé de la reproduction ;
- Le renforcement des capacités et de la crédibilité interne et externe de l'AMUS.

4.4. Les objectifs du plan stratégique (global et spécifiques)

L'objectif global du Plan Stratégique

L'objectif global du Plan Stratégique se définit comme suit : « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone d'intervention »

Les objectifs spécifiques du plan stratégique

Les objectifs spécifiques opérationnels du plan définis par axe stratégique se présentent comme suit :

- **Axe stratégique 1 : L'amélioration de la qualité de vie des populations cibles**
 - *Objectif 11* : améliorer l'accès des populations à l'eau potable ;
 - *Objectif 12* : assurer une bonne hygiène et un bon assainissement au profit de ces populations cibles ;
 - *Objectif 13* : améliorer le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association.
 - *Objectif 14* : Renforcer l'accompagnement des populations et des élus locaux dans la prise de conscience citoyenne, à la participation citoyenne, et interpellation citoyenne en vue du développement participatif de leur commune ;
 - *Objectif 15* : Renforcer les capacités opérationnelles et l'autonomisation de l'AMUS.

- **Axe stratégique 2 : La réduction du niveau de pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des ménages vulnérables face au changement climatique**
 - *Objectif 21* : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs ;
 - *Objectif 22* : accroître la productivité agricole, pastorale, halieutiques et sylvicoles des ménages tout en assurant une protection durable des ressources (environnement) naturelles ;
 - *Objectif 23* : promouvoir des activités génératrices de revenus et faciliter l'accès des populations au crédit ;

- **Axe stratégique 3 : La promotion de l'alphabétisation et l'éducation formelle et non formelle des populations cibles.**
 - *Objectif 31* : réduire le taux d'analphabétisme des populations cibles ;
 - *Objectif 32* : contribuer à accroître le taux de scolarisation surtout celui des filles, dans la zone d'intervention de l'AMUS

- *Objectif 33 : améliorer le niveau de connaissance des populations dans divers domaines sociaux.*
- ***Axe stratégique 4 : Le renforcement des capacités et de la crédibilité interne et externe de l'AMUS***
- *Objectif 51 : renforcer les capacités opérationnelles de l'AMUS et son autonomisation*

4.5. Les résultats attendus du plan stratégique

Au regard des objectifs définis, les résultats attendus du plan stratégique se présentent comme suit :

- le taux d'accès des populations cibles à l'eau potable s'est amélioré ;
- Le taux d'accès des populations cibles à l'hygiène et à l'assainissement s'est amélioré ;
- le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association est amélioré ;
- les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont renforcées ;
- la productivité agricole, pastorale, sylvicole et halieutique ainsi que la résilience des ménages vulnérables s'est accrue dans une dynamique de conservation durable de l'environnement ;
- les activités génératrices de revenus sont promues et l'accès des populations au crédit est facilité ;
- le taux d'analphabétisme des populations cibles est réduit ;
- la scolarisation, surtout des filles vulnérables, s'est améliorée ;
- les connaissances des populations cibles sur divers domaines sociaux (excision, mariage précoce et forcé, les droits humains, notamment ceux des femmes, etc) sont renforcées ;
- les capacités opérationnelles et l'autonomisation de l'AMUS sont renforcées.

4.6. Les activités à mener par résultat attendu

Les activités à mener sont déclinées par résultat attendu ainsi qu'il suit :

Résultat attendu 11 (R11) : Le taux d'accès des populations cibles à l'eau potable s'est amélioré

- Réaliser des ouvrages hydrauliques de qualité pour les besoins d'eau potable des populations ;
- Assurer la gestion optimale des ouvrages hydrauliques à travers le renforcement des capacités des populations bénéficiaires.

Résultat attendu 12 (R12) : Le taux d'accès des populations cibles à l'hygiène et à l'assainissement s'est amélioré

- Appuyer et accompagner les populations et les communes rurales dans la construction de latrines familiales et publiques ainsi que dans la réalisation de divers travaux d'assainissement ;
- Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur l'hygiène et l'assainissement au profit des populations cibles.

Résultat attendu 13 (R13) : le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association est amélioré

- Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur les maladies pandémiques et émergentes ;
- Appuyer la construction et la réfection de centres de soins et des dépôts pharmaceutiques locaux.

Résultat attendu 21(R21) : les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont renforcées

- Assurer la formation des producteurs de la zone d'intervention de l'AMUS en techniques agricoles, pastorales sylvicoles et halieutiques;
- Apporter un appui-conseil-accompagnement des populations pour leur structuration en associations et en groupements viables, fonctionnels et crédibles

Résultat attendu 22 (R22) : la productivité agricole, pastorale, sylvicole et halieutique ainsi que la résilience des ménages vulnérables s'est accrue dans une dynamique de conservation durable de l'environnement

- Renforcer le niveau d'équipement des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ;
- Vulgariser des techniques de production en vue d'accroître les rendements tout en s'adaptant au changement climatique (activités de DRS/CES/AGF et de reboisement et PFNL).

Résultat attendu 23(R23) : les activités génératrices de revenus sont promues et l'accès des populations au crédit est facilité

- Identifier des activités génératrices de revenus et assurer leur financement ;
- Vulgariser les spéculations (filiales) à chaînes de valeurs élevées et à gain rapide ;

- Mettre en place des mécanismes permettant aux populations d'accéder plus facilement au crédit dans le système de micro-finance (protocoles d'accord, warrantage, etc)

Résultat attendu 31 (R31) : le taux d'analphabétisme des populations cibles est réduit

- Organiser des séances d'alphabétisation fonctionnelle au profit des populations cibles ;
- Construire et équiper des Centres Primaires d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) dans les villages des zones d'intervention de l'association.

Résultat attendu 32 (R32) : la scolarisation, surtout des filles, s'est améliorée

- Appuyer la scolarisation des enfants en situation difficile particulièrement les filles.

Résultat attendu 33 (R33) : les connaissances des populations cibles sur divers domaines sociaux (excision, mariage précoce et forcé, les droits humains, notamment ceux des femmes, etc) sont renforcées

- Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur les problèmes sociaux défavorables à l'épanouissement de la communauté

Résultat attendu 41 (R41) : l'autonomisation et les capacités opérationnelles de l'AMUS sont renforcées

- Assurer la tenue régulière des réunions statutaires ;
- Assurer une formation continue du personnel associatif et programmatique de l'AMUS en vue de maintenir et de renforcer leurs compétences techniques et organisationnelles ;
- Mettre en place une stratégie de communication performante ;
- Développer des actions de recherche de financement à travers l'élaboration de fiches de projets et la promotion plus audacieuse d'un partenariat dynamique et fructueux. .

V. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La mise en œuvre réussie du plan stratégique la réalisation d'une bonne gouvernance opérationnelle qui implique la responsabilisation de tout le personnel programmatique et institutionnel de AMUS, ainsi que les bénéficiaires et les différents

acteurs directs et indirects. Cette gouvernance opérationnelle va s'articuler autour des actions suivantes :

- La coordination et le pilotage des actions du plan ;
- Le suivi-évaluation ;
- Le financement du plan stratégique ;
- Les audits.

5.1. Le pilotage et la coordination des actions du plan

Le pilotage des actions du plan est de la responsabilité du Conseil d'Administration (CA). A ce titre, il adopte les programmes et les budgets ainsi que les rapports techniques et les bilans financiers annuels qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il veille sur la bonne coordination des activités et sur le respect des engagements pris avec tous les partenaires dans la cadre de la mise en œuvre du plan stratégique.

5.2. Le suivi/évaluation

Objectifs

Le suivi et l'évaluation des actions du plan stratégique sont fondés sur des systèmes d'information qui répondent à trois types d'objectifs majeurs pour une bonne conduite de la mise en œuvre de ces actions: *éclairer les décisions, faciliter les communications, tirer des leçons*. Aussi les différentes informations collectées lors du suivi sont analysées et évaluées sur la base d'indicateurs pertinents préalablement identifiés. La corrélation entre indicateurs et résultats obtenus permettra de prendre les décisions de pilotage optimum du plan, d'informer les différents acteurs sur les effets et sur les ajustements s'il y a lieu et de tirer les leçons qui s'imposent en vue d'améliorer les actions futures. La qualité du suivi-évaluation dépend de la fiabilité des informations collectées et de la justesse de leur analyse.

Les critères d'évaluation

Outre les indicateurs objectivement vérifiables (**IOV**) définis à partir du cadre logique, six critères structurent à la fois la conception du dispositif de suivi-évaluation et la préparation des évaluations et font également l'objet de vérification lors de la mise en œuvre du plan stratégique. Ce sont les critères suivants :

- **La pertinence** qui examine l'adéquation entre les objectifs d'un projet et les spécificités de la situation sur laquelle il se propose d'agir.
- **La cohérence** qui s'interroge sur la stratégie et les méthodes : les moyens, activités, résultats attendus vont-ils permettre d'atteindre les objectifs visés ? Sont-ils cohérents les uns avec les autres (*cohérence interne*) ? Sont-ils adaptés au contexte de l'action engagée (*cohérence externe*)?

- **L'efficience** qui s'intéresse à l'optimisation des moyens mobilisés par le projet, et donc en général, aux rapports coûts/efficacité de ses réalisations (infrastructures ou services).
- **L'efficacité** qui concerne les réalisations effectives des actions en comparaison avec celles qui étaient initialement prévues.
- **L'impact** qui mesure les effets directs, indirects et induits des résultats obtenus.
- **La viabilité** (la durabilité ou la reproductibilité) qui s'attache aux effets à long terme des actions à la plus ou moins grande pérennité de ses résultats et de ses effets.

Du dispositif, des acteurs et des outils de suivi-évaluation du Plan Stratégique

Le dispositif du suivi évaluation comprend deux niveaux d'intervention : Le suivi-évaluation interne et le suivi-évaluation externe.

Le suivi-évaluation interne : Ce suivi-évaluation est assuré par le Secrétariat Exécutif (SE) de AMUS. Les résultats de ce suivi-évaluation sont validés par le Conseil d'Administration et soumis à l'adoption de l'Assemblée Générale. Les outils de collecte et d'analyse utilisés sont ceux élaborés par le SE.

Le suivi-évaluation externe : Le suivi-évaluation externe est réalisé par une compétence indépendante extérieure à AMUS. Elle recrutée par le CA pour des évaluations portant sur des périodes précises de la vie du PS. Généralement à mi-parcours et à la fin du plan. Cependant, le CA peut décider de faire réaliser ce suivi-évaluation externe à n'importe moment s'il le juge nécessaire.

Les acteurs : Les responsables du suivi-évaluation du SE sont directement concernés par les activités de terrain et l'élaboration des rapports. Ces rapports sont trimestriels et aboutissent à un rapport annuel. Ce personnel est formé à la conception et à l'utilisation des outils du suivi et de l'évaluation et l'analyse des résultats. Les outils de suivi-évaluation sont essentiellement les fiches de collectes des informations, les différents rapports de suivi évaluation, les rencontres de concertations et d'échanges sur les résultats (rapports) intermédiaires et définitifs, etc.

Les différents résultats de suivi-évaluation permettront de juger des performances, de l'efficience, de la cohérence et de la pérennisation des actions réalisées. Suite aux leçons tirées de l'exécution du plan, des propositions de réorientations éventuelles peuvent être nécessaires à prendre en compte dans l'élaboration du prochain plan stratégique.

5.3. Le financement du plan

Le financement du plan stratégique sera assuré à travers les contributions financières des partenaires techniques et financiers à travers les différentes conventions qui seront négociées entre AMUS et ces partenaires. Les bénéficiaires sont tenus d'apporter leur contribution à travers des apports qui généralement en nature.

La conception de la planification budgétaire s'appuie sur l'approche budget-programme qui s'inscrit désormais dans le principe de la Gestion axée sur les résultats (GAR).

Le contrôle interne de la gestion budgétaire sera assuré par le secrétaire exécutif en collaboration avec les chargés de projets.

Par ailleurs, des audits financiers seront réalisés en collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

VI. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

6.1. La pérennité des acquis du plan stratégique

La réussite de la mise en œuvre d'un PS se mesure par rapport à la pérennisation de ses résultats et de ses acquis marquée par une appropriation réelle de sa dynamique d'exécution par les acteurs bénéficiaires. Pour y arriver, la stratégie va consister à poursuivre et à développer les méthodes et les approches permettant une responsabilisation effective des groupes cibles directs et indirects.

Cette responsabilisation doit être réalisée à toutes les étapes, c'est à dire de la conception à l'exécution et au suivi-évaluation des projets et programmes du PS. Elle facilitera l'appropriation des actions du plan par ces groupes cibles et permettra ainsi la valorisation continue des acquis et leur reproductibilité et leur mise à l'échelle si possible, après l'achèvement du PS.

6.2. La prise en compte du genre dans les actions du Plan

La position peu reluisante de la femme dans la société Burkinabè a été démontrée à plusieurs reprises. Dans le cadre de l'opérationnalisation de son PS, l'AMUS veut davantage renforcer tous les aspects liés au genre afin de faire de ce domaine transversal à tout développement qui se veut harmonieux et durable, un des piliers du succès de son action. Cette orientation stratégique sera réalisée à travers le plaidoyer pour une implication des hommes et les femmes à tout le processus du développement engagé par AMUS.

6.3. Le développement du partenariat

Les politiques nationales et sectorielles privilégient aujourd'hui la synergie d'actions pour assurer l'efficacité, l'efficience et la cohérence des interventions en matière de développement. Les Association et ONG de développement doivent suivre cette orientation. Par conséquent, l'AMUS inscrit son action dans le développement d'un

partenariat dynamique et fructueux fait de partage d'expériences et de soutien mutuel avec tous les acteurs et partenaires intervenant dans sa zone d'action.

Avec la déclaration de Paris qui insiste sur la nécessité de l'harmonisation et de l'alignement des appuis pour une Gestion Axée sur les Résultats (GAR), tous les acteurs, petits et grands, doivent conjuguer désormais leurs efforts pour réaliser le développement attendu par tous, notamment l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Ainsi, l'AMUS recherchera, avec l'appui de ses partenaires, à développer des rapports opérationnels de mise en synergie de ses actions et tirera tous les avantages attachés à la mise en commun des capacités et des savoir-faire mutuels.

Il s'agira aussi de mettre en place des outils et méthodes performants pour enclencher chez les responsables des organes de l'association à tous les niveaux, des réflexes de changements souhaités. Il s'agira donc de développer des initiatives efficaces de négociation (le présent plan stratégique, les fiches de projets, la stratégie de communication, etc.) en vue de bénéficier de l'appui financier et de l'accompagnement de partenaires nationaux et internationaux.

VII.CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATEGIQUE

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL (OG): « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone d'intervention »				
Axe stratégique 1 : L'amélioration de la qualité de vie des populations cibles				
Objectif spécifique 11(Obs11):améliorer l'accès des populations à l'eau potable	R11 : Le taux d'accès des populations cibles à l'eau potable s'est amélioré (au moins 30 ouvrages)	Le taux d'accès des populations cibles à l'eau potable après la mise en œuvre du PS	Le rapport bilan de mise en œuvre du PS	Les financements sont disponibles
Activités				
A 111 : Réaliser des ouvrages hydrauliques de qualité pour les besoins d'eau potable des populations	Des ouvrages hydrauliques sont réalisés pour répondre aux besoins en eau potable des populations cibles	Le nombre d'ouvrages hydrauliques répondant aux besoins en eau potable des populations cibles	Les contrats d'exécution des ouvrages	Le financement est disponible
A112 : Assurer la gestion optimale des ouvrages hydrauliques à travers le renforcement des capacités des populations bénéficiaires.	Les ouvrages hydrauliques connaissent une bonne gestion	Le nombre d'ouvrages hydrauliques doté de CGES fonctionnels	Rapports de suivi	Le financement est disponible
Objectif spécifique 12 (Obs12) : assurer une bonne hygiène et un bon assainissement au profit de ces populations cibles	R12 : Le taux d'accès des populations cibles à l'hygiène et à l'assainissement s'est amélioré	Le taux d'accès des populations cibles à l'hygiène et à l'assainissement après la mise en œuvre du PS	Rapport bilan de la mise en œuvre du PS	Les financements sont disponibles
Activités				

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
A121 : Appuyer et accompagner les populations et les communes rurales dans la construction de latrines familiales et publiques ainsi que dans la réalisation de divers travaux d'assainissement	Les populations et les communes cibles disposent d'ouvrages d'assainissement de qualité	- Nombre de ménages disposant de latrines - Nombre de latrines publiques réalisées - nombre et nature des autres travaux d'assainissement réalisés	Rapports de suivi	Le financement est acquis
A122 : Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur l'hygiène et l'assainissement au profit des populations cibles	Les populations cibles ont une bonne pratique en matière d'hygiène et d'assainissement	Nombre populations maîtrisant les bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement.	Rapports de suivi	Le financement est acquis
Objectif spécifique 13 (Obs13) : améliorer le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association	R13 : le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association est amélioré	Le nombre de ménages ayant accès aux services de santé et de promotion sociale	Rapports de suivi	Le financement est acquis
Activités				
A131 : Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur les maladies pandémiques et émergentes	Les populations cibles ont une bonne connaissance des maladies pandémiques et émergentes	Nombre de populations ayant bénéficié des séances d'IEC sur les maladies pandémiques et émergentes	Rapports de suivi	Le financement est acquis

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
A132 : Appuyer la construction et la réfection de centres de soins et des dépôts pharmaceutiques	Les populations disposent d'infrastructures de soins et de dépôts pharmaceutiques I	Nombre d'infrastructures de soins et de dépôt pharmaceutiques construites et réfectionnés	Rapports de suivi	Le financement est acquis
Axe stratégique 2 : réduction du niveau de pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des ménages vulnérables				
Objectif spécifique 21 (Obs21) : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs	R21 : les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont renforcées	- Le taux des producteurs maîtrisant les techniques de production - Nombre d'organisations de producteurs fonctionnelles	Bilan technique de la mise en œuvre du PS	Les producteurs sont motivés
Activités				
A211 : Assurer la formation des producteurs de la zone d'intervention de l'AMUS en techniques agricoles, pastorales sylvicoles et halieutiques	Les producteurs maîtrisant les techniques de production dans les différents domaines de production	Le nombre de producteurs formés dans les différents domaines de production	Rapports de suivi	Les producteurs sont motivés
A212 : Apporter un appui-conseil-accompagnement des populations pour leur structuration en associations et en groupements viables, fonctionnels et crédibles	Les associations et groupements de producteurs sont bien structurés et fonctionnels	Nombre d'associations et de groupements de producteurs qui fonctionnent bien	Rapports de suivi	Les producteurs sont motivés

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Objectif spécifique 22 (Obs22) : accroître la productivité agricole, pastorale, halieutiques et sylvicoles des ménages tout en assurant une protection durable des ressources (environnement) naturelles	R22 : la productivité agricole, pastorale, sylvicole et halieutique ainsi que la résilience des ménages vulnérables s'est accrue dans une dynamique de conservation durable de l'environnement	- Taux d'accroissement des rendements des différentes productions - Nombre de ménages vulnérables ayant eu leur résilience renforcée - Nombre de producteurs pratiquant des actions de conservation et de protection de l'environnement	Rapports de suivi	Les producteurs sont motivés et le financement est disponible
Activités				
A221 : Appuyer l'équipement des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs à travers des actions de facilitation d'accès au crédit.	Les producteurs des différents domaines sont dotés d'équipements adéquats pour la conduite de leurs activités	Nombre de producteurs équipés	Rapports d'activités	Le financement est disponible
A222 : Vulgariser des techniques de production en vue d'accroître les rendements tout en s'adaptant au changement climatique (activités de DRS/CES/AGF et de reboisement)	Les rendements dans les différents domaines de productions se sont accrus	Le taux d'accroissement des rendements Les superficies reboisées et les superficies ayant bénéficiées d'activités de restauration des sols	Rapports d'activités	Les producteurs sont motivés

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Objectif spécifique 23 (Obs23) : promouvoir des activités génératrices de revenus et faciliter l'accès des populations au crédit	R23 : les activités génératrices de revenus sont promues et l'accès des populations au crédit est facilité	Le nombre de populations cibles, notamment les jeunes et les femmes dont les revenus se sont accrus	Rapports d'activités	Le financement est disponible
Activités				
A231 : Identifier des activités génératrices de revenus et accompagner leur financement	Des activités génératrices de revenus sont financées au profit des populations cibles	Nombre et nature des activités génératrices de revenus financés	Rapports d'activités	Le financement est disponible
A232 : Mettre en place des mécanismes permettant aux populations d'accéder plus facilement au crédit dans le système de micro-finance (protocoles d'accord, warrantage, etc)	Les populations cibles ont un accès plus facile au crédit	- Nombre de populations ayant eu accès au crédit - Volume financier mis à la disposition des populations cibles à travers le crédit	Les rapports d'activités	Les institutions financières sont motivées
Axe stratégique 3 : promotion de l'alphabétisation et l'éducation non formelle des populations cibles				
Objectif spécifique 31 (Obs31) : réduire le taux d'analphabétisme des populations cibles	R31 : le taux d'analphabétisme des populations cibles est réduit	le taux d'analphabétisme des populations cibles	Rapports d'activités	Les producteurs sont motivés
Activités				
A311 : Organiser des séances d'alphabétisation au profit des populations cibles	Les populations cibles sont alphabétisées	Nombre de populations cibles ayant bénéficié de l'alphabétisation	Rapports d'activités	Les producteurs sont motivés

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
A312 : Construire et équiper des Centres Primaires d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) dans les villages des zones d'intervention de l'association	Des Centres Primaires d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) sont disponibles dans les villages d'intervention de AMUS	Nombre de Centres Primaires d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) disponibles et fonctionnels	Rapports d'activités	Le financement est disponible
Objectif spécifique 32 (Obs32) : contribuer à accroître le taux de scolarisation surtout celle des filles, dans la zone d'intervention de l'AMUS	R32 : la scolarisation, surtout des filles, s'est améliorée	Le taux de scolarisation surtout des filles obtenu après l'exécution du PS	Bilan de l'exécution du PS	Le financement est disponible et les parents sont motivés
Activités				
A321 : Appuyer la scolarisation des enfants en situation difficile particulièrement les filles	Les enfants en situation difficile particulièrement les filles bénéficient des appuis pour leur scolarisation	Nombre d'enfants (filles /garçons) qui bénéficient d'appuis pour leur scolarisation	Rapports d'activités	Le financement est disponible et les parents sont
Objectif spécifique 33 (Obs33) : améliorer le niveau de connaissance des populations dans divers domaines sociaux	R33 : les populations cibles connaissent mieux les problématiques sociales et leurs droits sociaux notamment qui sont désormais appliquées.	Nombre de populations cibles connaissent mieux les problématiques sociales et leurs droits sociaux notamment et niveau d'application de leurs droits sociaux.	Bilan de l'exécution du PS	Les populations sont motivées

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Activités				
A331 : Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur les problèmes sociaux défavorables à l'épanouissement de la communauté	Les populations cibles ont bénéficié de séances d'IEC sur les problèmes sociaux défavorables à l'épanouissement de la communauté	Nombre de populations cibles ayant bénéficié de séances d'IEC sur les problèmes sociaux défavorables à l'épanouissement de la communauté	Rapports d'activités	Les populations sont motivées
A332 : réaliser un plaidoyer en vue de la promotion des droits humains	Des actions de plaidoyer sont réalisées auprès des leaders d'opinion en vue de la promotion des droits humains en vue de la promotion des droits humains	Nombre de leaders d'opinion touchés par le plaidoyer	Rapports d'activités	Les leaders d'opinion sont motivés
Axe stratégique 4 : Le renforcement des capacités et de la crédibilité interne et externe de l'AMUS				
Objectif spécifique 41 (Obs41) : renforcer les capacités opérationnelles de l'AMUS et son autonomisation	R41 : l'autonomisation et les capacités opérationnelles de l'AMUS sont renforcées	AMUS est plus autonome et exécute ses activités avec compétence et professionnalisme	Les rapports bilans de la mise en œuvre des programmes	Le cadre organisationnel de AMUS est au point
Activités				
A411 : Assurer la tenue régulière des réunions statutaires	Les réunions statutaires sont régulièrement tenues	Taux des rencontres statutaires par an	Rapports des réunions statutaires	Les responsables de AMUS sont engagés
A412 : Assurer une formation continue du personnel associatif et programmatique de	Le personnel associatif et programmatique de	Nature et nombre de formations données au personnel	Rapports des formations	Le personnel est motivé

OBJECTIFS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
l'AMUS en vue de maintenir et de renforcer leurs compétences techniques et organisationnelles	l'AMUS est compétent			
A413 : Mettre en place une stratégie de communication performante	La communication interne et externe est performante	Le personnel institutionnel et programmatique ainsi que les acteurs et partenaires concernés par les actions de AMUS sont bien informés de la vie de l'Association	Les rapports d'évaluation de la stratégie de communication	Tous les acteurs concernés sont motivés
A414 : Développer des actions de recherche de financement à travers l'élaboration de fiches de projets et la promotion plus audacieuse d'un partenariat dynamique et fructueux	AMUS bénéficie de financement conséquents	Volume financier acquis	Les bilans financiers	Les partenaires sont motivés et convaincus

VIII. BUDGET DU PLAN STRATEGIQUE en FCFA

Résultats attendus	Activités	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL
Axe stratégique 1 : L'amélioration de la qualité de vie des populations cibles							
Objectif spécifique 11 (Obs11): améliorer l'accès des populations à l'eau potable							
R11 : Le taux d'accès des populations cibles à l'eau potable s'est amélioré	A 111 : Réaliser des ouvrages hydrauliques de qualité pour les besoins d'eau potable des populations	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
	A112 : Assurer la gestion optimale des ouvrages hydrauliques à travers le renforcement des capacités des populations bénéficiaires.	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
s/total11		32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	160 000 000
Objectif spécifique 12 (Obs12) : assurer une bonne hygiène et un bon assainissement au profit de ces populations cibles							
R12 : Le taux d'accès des populations cibles à l'hygiène et à l'assainissement s'est amélioré	A121 : Appuyer et accompagner les populations et les communes rurales dans la construction de latrines familiales et publiques ainsi que dans la réalisation de divers travaux d'assainissement (	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
	A122 : Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur l'hygiène et l'assainissement au profit des groupes cibles	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

Résultats attendus	Activités	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL
<i>s/total12</i>		35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000
Objectif spécifique 13 (Obs13) : améliorer le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association							
R13 : le niveau de la santé des populations bénéficiaires des actions de l'association est amélioré	A131 : Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur les maladies pandémiques et émergentes	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
	A132 : Appuyer la construction et la réfection de centres de soins et des dépôts pharmaceutiques	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
<i>s/total13</i>		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Axe stratégique 2 : réduction du niveau de pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des ménages vulnérables							
Objectif spécifique 21 (Obs21) : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs							
R21 : les capacités techniques et organisationnelles des producteurs sont renforcées	A211 : Assurer la formation des producteurs de la zone d'intervention de l'AMUS en techniques agricoles, pastorales sylvicoles et halieutiques	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	40 000 000
	A212 : Apporter un appui-conseil-accompagnement des populations pour leur structuration en associations et en groupements viables, fonctionnels et crédibles	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<i>S/total21</i>		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000

Résultats attendus	Activités	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL
Objectif spécifique 22 (Obs22) : accroître la productivité agricole, pastorale, halieutiques et sylvicoles des ménages tout en assurant une protection durable des ressources (environnement) naturelles							
R22 : la productivité agricole, pastorale, sylvicole et halieutique ainsi que la résilience des ménages vulnérables s'est accrue dans une dynamique de conservation durable de l'environnement	A221 : Appuyer l'équipement des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs à travers des actions de facilitation d'accès au crédit.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	A222 : Vulgariser des techniques de production en vue d'accroître les rendements tout en s'adaptant au changement climatique (activités de DRS/CES/AGF et de reboisement)	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
S/total22		6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
Objectif spécifique 23 (Obs23) : promouvoir des activités génératrices de revenus et faciliter l'accès des populations au crédit							
R23 : les activités génératrices de revenus sont promues et l'accès des populations au crédit est facilité	A231 : Identifier des activités génératrices de revenus et accompagner leur financement	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
	A232 : Mettre en place des mécanismes permettant aux populations d'accéder plus facilement au crédit dans le système de micro-finance (protocoles d'accord, warrantage, etc)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
S/total23		30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000

Résultats attendus	Activités	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL
Axe stratégique 3 : promotion de l'alphabétisation et l'éducation non formelle des populations cibles							
Objectif spécifique 31 (Obs31) : réduire le taux d'analphabétisme des populations cibles							
R31 : le taux d'analphabétisme des populations cibles est réduit	A311 : Organiser des séances d'alphabétisation au profit des populations cibles	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
	A312 : Construire et équiper des Centres Primaires d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) dans les villages des zones d'intervention de l'association	-	20 000 000		20 000 000		40 000 000
S/total31		15 000 000	35 000 000	15 000 000	35 000 000	15 000 000	115 000 000
Objectif spécifique 32 (Obs32) : contribuer à accroître le taux de scolarisation surtout celle des filles, dans la zone d'intervention de l'AMUS							
R32 : la scolarisation, surtout des filles, s'est améliorée	A321 : Appuyer la scolarisation des enfants en situation difficile particulièrement les filles	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
S/total32		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
Objectif spécifique 33 (Obs33) : améliorer le niveau de connaissance des populations dans divers domaines sociaux							
R33 : les populations cibles connaissent mieux les problématiques sociales et leurs droits sociaux notamment qui sont désormais appliquées.	A331 : Réaliser des séances d'Information/Education/Communication (IEC) sur les problèmes sociaux défavorables à l'épanouissement de la communauté	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
	A332 : réaliser un plaidoyer en vue de la promotion des droits humains	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

Résultats attendus	Activités	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL
<i>S/total33</i>		11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	55 000 000
Axe stratégique 4 : Le renforcement des capacités et de la crédibilité interne et externe de l'AMUS							
Objectif spécifique 41 (Obs41) : renforcer les capacités opérationnelles de l'AMUS et son autonomisation							
R41 : l'autonomisation et les capacités opérationnelles de l'AMUS sont renforcées	A411 : Assurer la tenue régulière des réunions statutaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	A412 : Assurer une formation continue du personnel associatif et programmatique de l'AMUS en vue de maintenir et de renforcer leurs compétences techniques et organisationnelles	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
	A413 : Mettre en place une stratégie de communication performante		4 000 000				4 000 000
	A414 : Développer des actions de recherche de financement à travers l'élaboration de fiches de projets et la promotion plus audacieuse d'un partenariat dynamique et fructueux	2 000 0000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<i>S/total41</i>		7 000 000	11 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	39 000 000
TOTAUX (Somme des S/totaux)		166 000 000	170 000 000	166 000 000	186 000 000	166 000 000	854 000 000
Imprévus 5%		8 300 000	8 500 000	8 300 000	9 300 000	8 300 000	42 700 000
TOTAL GENERAL (TOTAUX + Imprévus 5%)		174 300 000	178 500 000	174 300 000	195 300 000	174 300 000	896 700 000

SYNTHESE DU BUDGET DU PLAN STRATEGIQUE en FCFA

Résultats attendus/axes stratégiques	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAUX
R11	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	160 000 000
R12	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000
R13	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
AXE1	82 000 000	82 000 000	82 000 000	82 000 000	82 000 000	410 000 000
R21	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
R22	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
R23	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
AXE2	46 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000	230 000 000
R31	15 000 000	35 000 000	15 000 000	35 000 000	15 000 000	115 000 000
R32	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
R33	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	55 000 000
AXE3	31 000 000	51 000 000	31 000 000	51 000 000	31 000 000	195 000 000
R41	7 000 000	11 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	39 000 000
AXE4	7 000 000	11 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	39 000 000
TOTAUX	166 000 000	170 000 000	166 000 000	186 000 000	166 000 000	854 000 000
Imprévus 5%	8 300 000	8 500 000	8 300 000	9 300 000	8 300 000	42 700 000
TOTAL GENERAL	174 300 000	178 500 000	174 300 000	195 300 000	174 300 000	896 700 000